La détection des cyberattaques des OIV passe sous le contrôle de l´Etat

La détection des attaques des OIV sous le contrôle de l´Etat

Pour superviser leur sécurité, les Opérateurs d'importance vitale (OIV) devront avoir recours à des prestataires certifiés PDIS. Une habilitation que l'Anssi est en train de tester avec une poignée de sociétés.

L'Anssi (Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information) serre peu à peu la vis aux OIV (Opérateurs d'importance vitale), environ 250 organisations dont le bon fonctionnement est jugé essentiel au fonctionnement de la Nation. Après les premiers arrêtés sectoriels (sortis en juin et en août) encadrant la sécurité informatique de ces entités, l'agence s'attaque à un élément clef de son dispositif découlant de l'article 22 de la Loi de programmation militaire (LPM), votée fin 2013 : la notification d'incidents.
Rappelons que, pour les systèmes d'information dits d'importance vitale – que chaque entreprise doit définir par elle-même -, « les opérateurs (d'importance vitale, NDLR) communiquent les informations dont ils disposent dès qu'ils ont connaissance d'un incident et les complètent au fur et à mesure de leur analyse de l'incident », précise un décret paru en mars 2015. Et, pour ce faire, ils devront faire appel à des prestataires certifiés, les PDIS (Prestataires de détection d'incidents de sécurité). « Au sein des OIV, trois niveaux de sécurité sont définis. Le plus élevé – C3 – devra être protégé par une société habilitée », précise Denis Attal, directeur technique de Thales Critical Information Systems (CIC), une des sociétés engagées dans cette certification…[lire la suite]

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : OIV : la détection des attaques passe sous le contrôle de lEtat